Solidaires - Unitaires - Démocratiques
- syndicat départemental -

Section S.U.D. Territoriale du Calaisis

(Tract n°136/ IPNS / septembre 2019 / Courriel: sudtc.62@orange.fr / Tél.: 07/77/30/47/21 & 03/21/97/58/98)

«*Le capital épuise les deux sources de toute richesse : La terre et les travailleurs !*» **(Karl Marx)**

CHEZ NOUS :

Service Élections : Discussion au CHSCT et réponse du préfet à notre interpellation

Ainsi que nous nous étions engagés, nous avons sollicité la mise à l'ordre du jour du dernier CHSCT la situation des agents du service Élections lors duquel il a été rappelé l'arrivée bienvenue de 2 collègues emplois civils (que l'on salue) pour soulager les agents. Nous avons aussi mis en exergue que si nous comprenions le besoin dans certains cas pour les usagers d'avoir accès à des plages ouvertes libres, nous pensions pour autant qu'il n'est pas correct que la ville de Calais, répondant à ce besoin de service public, soit aussi esseulée de la majorité des autres collectivités, qui elle ne procède que sur rendez-vous ! Il en résulte que les usagers pressés viennent de plus en plus nombreux d'autres lieux pour acquérir dans les meilleurs délais leurs précieux papiers, envoyés parfois par ces mêmes autres collectivités (!) et vu leur nombre, leurs dossiers ne peuvent être traités dans les temps ! Cela génère de l'insatisfaction légitime de leur part et de la tension que subissent nos collègues ! L'État se doit de réagir pour rééquilibrer au profit de tout le monde la situation !

C'est la raison pour laquelle nous avons interpellé le préfet qui s'est engagé par écrit à agir auprès des autres collectivités pour harmoniser les « bonnes pratiques » avec par exemple la mise en place de la prise de rdv en ligne mutualisée ! Un peu insuffisant non ?! Qui vivra verra !

Collecte : Et la semaine de 5j pour tous, c'est pour quand ?

Alors que l'administration s'était engagée par écrit à étudier cette revendication aujourd'hui majoritaire des camarades de la collecte, les copains ne voient toujours rien venir. Un courrier va partir pour rappeler aux élus leur promesse parce-que maintenant, faut vraiment avancer sur le sujet…

Écoles : C'est la rentrée et ça ne s'améliore pas !

Encore une fois, la ville n'a pas mis les moyens en personnel en fonction des ouvertures de classes alors que de toute évidence, la quantité de travail varie en conséquence, ce que nous ne cessons de dénoncer ! Un courrier va partir aussi !

Discussion sur le dernier tract de la Cgt :

Fin juin, début juillet, une partie des collègues ont été destinataires d'un tract de la Cgt. Celui-ci, entre autres, nous a pris à partie à plusieurs reprises et comme ce n'est pas la première fois, nous y répondrons :

- Sur le CT ville du 25 juin 2019 : Comme la CGT l'avoue, c'est donc à l'issue d'une demande de sa part que le CT a été déplacée du 12 juin au 17 juin, 2019, ce qui n'arrangeait ni les représentants de Fo et ni ceux de Sud. Prévue depuis plusieurs mois dans l'agenda , la date du 12 juin 2019 a donc été déplacée au 17 juin sans que les représentants Fo et Sud ne soient à tout le moins consultés. Une telle attitude a soulevé l'ire de Fo qui nous a fait part de son intention de boycotter le CT. Après réflexion, nos élus ont décidé de suivre Fo faisant chuter le quorum par là-même. Conséquence, ainsi que le prévoit la réglementation, un nouveau CT peut se tenir 8 jours après le CT annulé (des fois moins l'administration ne respectant que peu les lois de la République…). Faut bien montrer les dents de temps en temps quand même non ?! Voilà donc le grand drame pour la Cgt qui en déduit du report finalement du CT du 17 juin au 25 juin 2019 que c'est bien la preuve que nous ne défendons pas les agents ?! Disons que nos représentants n'ont jamais fait passer leur carrière avant celle des collègues et même plutôt l'inverse, ça c'est vrai, pour le reste, l'appréciation que nous porte la Cgt reste celle de la Cgt…

- CHSCT ville du 27 juin 2019 : La Cgt, dans son tract, s'est plainte du raz-le-bol de notre représentant de voir le foutoir à nouveau en nos instances représentatives du personnel. En effet, une fois de plus, le secrétaire de la Cgt, par ailleurs agent de la CAC, a assisté au CHSCT ville comme il assiste au CT ville ou à la CAP en tant qu'expert ?! Expert en quoi ? Nul ne le sait… Toujours est-il qu'il assiste à la totalité des débats et intervient de toute évidence en tant que membre supplémentaire et non en tant qu'expert, ne sortant même pas au moment du vote ! La Cgt dans son tract affirme qu'un tel passe droit est dans les textes réglementaires. Voici ce qu'ils disent : « (…) *Le président du comité technique peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel. Les experts n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister, à l'exclusion du vote, qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles leur présence a été demandée.»* art.25 déc. 85-565
- CAP du 27 juin 2019 : La Cgt s'affirme sur une position relativement récente qu'elle prend, à savoir :

  - « *La Cgt s'est prononcée pour la nomination de tous les agents figurant sur les tableaux* ». Loin des 2 attaques précédentes stériles et ridicules, il nous a semblé intéressant de nous arrêter un instant sur cette proposition car s'en est bien une puisque la Cgt ajoute « *Tout le monde devrait en faire autant !!!* ». Toujours prêt à la discussion lorsqu'elle peut apporter un plus aux agents, nous nous sommes interrogés sur sa faisabilité, sur ses conséquences et la cohérence qu'elle implique.

  Concernant la faisabilité : Avant d'entamer le débat, apportons une précision. La possibilité de nommer tous les agents figurant sur les tableaux n'est possible que pour les avancées de grade qui celles sont soumises aux seuls ratios (dont le taux a bien été voté à 100 % par le conseil municipal en 2005) et non pour les promotions soumises à quota. Ainsi donc, théoriquement, sans entrer dans les particularismes statutaires particuliers, la possibilité de nommer tous les agents en C est possible pour les avancées de grade soumises au seuls ratios.

  Concernant les conséquences : Cela amènerait à nommer en même temps tous les agents qu'ils aient 5 ans ou 35 ans d'ancienneté mais après tout pourquoi pas .

  Concernant la cohérence : Il faut être réaliste, pour obtenir gain de cause sur une telle revendication (qui certes peut paraître alléchante), au regard de la pauvreté extrême des postes ouverts par la municipalité (même avec un mini coup de pouce tous les 6 ans au moment des élections municipales...), il faudrait se bouger autrement ! Quand nous avons fait grève l'année passée pour l'augmentation du nombre d'avancements de grade, nous avons proposé aux autres organisations, dont la Cgt, de s'y joindre, ils n'ont encore une fois pas répondu à l'appel… C'est bien dommage car elle avait permis au moins une légère augmentation dans la filière technique. Dans de telles conditions, revendiquer la nomination de tous les agents (nominables bien sûr) ne relèvent-ils pas de l'incantation ou plus simplement de la mascarade ? De plus, lorsqu'il y est écrit en caractère gras à la suite qu' « *à la Cgt on assume de ne pas voter contre l'avancement d'un collègue !!!* » et surtout de ne pas voter contre le refus de laisser sur le carreau l'écrasante majorité des agents éligibles, là on ne comprend plus !

La réalité est tout autre : c'est dur à supporter pour la majorité des collègues de se voir exclus des avancées alors oui, nous devons assumer de voter contre le clientélisme et le copinage pour ce petit nombre et contre ces taux ridiculement bas ! Oui, s'abstenir c'est trop facile mais ça permet d'être bien vu…

Pour en revenir à la question s'il faut ou non revendiquer la nomination de tous les agents éligibles et surtout dans quelles conditions, la parole vous sera donnée pour vous exprimer lors des prochaines réunions d'informations syndicales

Le harcèlement c'est quoi ?

C'est empêcher la victime de s'exprimer, c'est l'isoler, c'est la déconsidérer auprès de ses collègues, c'est la discréditer dans son travail, c'est la discriminer dans sa carrière ou ses conditions de travail, c'est compromettre sa santé, etc. Eh bien c'est toute une partie de ses raisons qui ont poussé un collègue (qui a tenu à nous en informer) à saisir le tribunal administratif en référé, ce qui est une première. Si nous ne connaissons pas à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes l'ordonnance qui en sortira, nos élus devraient prendre tout de même conscience du mal être au travail qui se développe de plus en plus chez nous !

Blog SUD CT 62, pensez-y ! *De nombreux collègues et camarades nous ont fait de revendications ou de leur mal être au travail et souhaiteraient que nous en fassions part dans nos tracts : Mal être de plusieurs agents à la crèches 'Les Frimousses', équipe rabougrie au pôle techniques des musées, le manque de remplaçants dans les résidences du CCAS, le manque de reconnaissance, etc. Vous comprendrez qu'il ne nous est pas possible de tout mettre dans nos tracts (ce qui ne nous empêche pas d'agir !) mais il existe pour autant une solution, le blog sud ct 62 ! Pour y accéder, c'est simple, taper* ***blogsudct.free.fr dans l'adresse URL…***